



Réunion du 12 octobre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 89
Nombre de votants : 91

L'an deux mille quinze, le douze octobre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Daniel LASSALLE (suppléant de M. Michel LAURIO), Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Guillaume HOURCADE (suppléant de M. Daniel BOULIN), Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Jacques LAULHÉ (suppléant de M. Francis LARROQUE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZANAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, David HABIB, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Daniel BOULIN, Michel JESER, Francis LARROQUE, Anthony BERBEL (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Jeanne LUGA, Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Claire-Lise LAFOURCADE), Thierry LAFFITTE.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 3 : VENTE D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE AE 745 A ARTIX A LA SOCIETE PR INDOOR REPRESENTEE PAR MM. JOAQUIM RUIZ ET SERGE POUCHOU

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Messieurs RUIZ et POUCHOU souhaitent créer une activité de foot en salle et de Padel zone Eurolacq 1, sur un terrain d'environ 4 500 m² prélevés sur la parcelle cadastrée, à Artix, AE 745. Il s'agirait de créer 2 terrains de foot en salle, 1 terrain de Padel, 1 salle de fitness et un club house.

Cette parcelle est actuellement boisée. Il est donc nécessaire de réaliser un dossier de demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer. De plus, une fois défrichée, cette parcelle nécessitera des travaux de terrassement importants afin de pouvoir accueillir un bâtiment.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de vendre la parcelle en l'état au prix de 14,50 €/m² HT. Les acquéreurs se chargeront du déboisement et du terrassement de la parcelle, la communauté de communes de Lacq-Orthez se chargera de l'obtention de l'autorisation de défrichement.

Le dossier d'autorisation de défrichement impliquera des mesures compensatoires évaluées à 5 500 € HT qui se traduiront par le reboisement d'environ 1 hectare sur la commune concernée ou sur l'une des communes alentours. La communauté de communes n'ayant pas dans son patrimoine de parcelle à reboiser, elle devra conventionner avec une commune de la communauté de communes afin de financer le reboisement d'environ 1 hectare de terrain pour un montant maximum de 5 500 € HT.

Par courrier en date du 22 septembre 2015, les services de France Domaine ont émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente d'une emprise d'environ 4 500 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AE 745 sur la commune d'Artix à la société PR INDOOR représentée par Messieurs Joaquim RUIZ et Serge POUCHOU ou à toute société représentée par au moins l'un ou l'autre,
- **de fixer** le prix de vente à 14,50 € HT/m²,
- **d'autoriser** son Président à déposer un dossier de demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention de participation à aménagement avec une commune de la communauté de communes de Lacq-Orthez, annexée à la présente délibération, afin de participer au financement du reboisement d'environ 1 hectare pour un montant maximum de 5 500 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/10/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/10/2015